

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD72

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

À l'alinéa 52, après la seconde occurrence du mot :

« gestionnaire »

substituer aux mots :

« d'un »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel